Envoyé en préfecture le 21/07/2020
Reçu en préfecture le 21/07/2020
Affiché le
ID : 077-217705011-20200721-88_2020_039-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 *(10 présents et 5 pouvoirs)*

Date de la convocation du Conseil Municipal : **6 juillet 2020**
Date d'affichage : **6 juillet 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, à 18 h

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLECERF dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : Chantal BRIANE, Aurélie CADIN, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO.

Pouvoirs *(5)* : Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE, Fabien HERREMAN donnant pouvoir à Carlos VALERO, Nadia LEFAY donnant pouvoir à Aurélie CADIN, Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Jacques ILLIEN.

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.8/2020-039

OBJET : ENGAGEMENT ZÉRO PHYTOSANITAIRE DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION AU TROPHÉE "ZÉRO PHYT'Eau".

Mélanie LAMOTTE explique que le Département de Seine et Marne s'est engagé depuis 2007, en complément de l'action de l'Association AQUI'Brie sur le territoire de la nappe du Champigny, dans une politique d'accompagnement des collectivités vers une réduction visant à terme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée **"ZÉRO PHYT'Eau"**.

Mélanie LAMOTTE précise que les services techniques, ainsi que les prestataires qui entretiennent les espaces publics de la commune *(cimetières et terrains de sports inclus)* ont supprimé l'utilisation de produit phytosanitaires depuis l'année 2017.

Mélanie LAMOTTE propose que le Conseil Municipal de VILLECERF présente sa candidature au Trophée **"ZÉRO PHYT'Eau".**

Mélanie LAMOTTE précise que cette candidature l"engage à :

- *Maintenir l'entretien de ses espaces publics sans recourir à l'usage de produits phytosanitaires que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée «ZÉRO PHYT'Eau".*
- *Fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département.*
- *Accueillir les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.*

Vu le code général des collectivités locales

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal de la commune de VILLECERF

- **PREND ACTE** de cet exposé
- **DÉCIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,

À VILLECERF, le 20 juillet 2020, le Maire, François DEYSSON

Acte rendu exécutoire après publication, le 21 juillet 2020.

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)